

## Décision CODEP-CLG-2020-003962 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 janvier 2020 modifiant la décision CODEP-CLG-2019-019672 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 portant délégation de signature aux agents

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2019-DC-0668 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 avril 2019 portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-019672 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 modifiée portant délégation de signature aux agents ;

Vu la décision CODEP-CLG-2020-003951 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 janvier 2020 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire,

## Décide:

## Article 1er

La décision du 25 avril 2019 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

1° L'article 3-1 est abrogé;

2° Au premier alinéa de l'article 5, les mots : « de M. Bastien POUBEAU, directeur de cabinet du directeur général, » sont supprimés ;

- 3° Au 1° de l'article 11, les mots : « M. Jean-Luc GODET, directeur » sont remplacés par les mots : « Mme Carole ROUSSE, directrice » ;
- 4° Après le vingt-septième alinéa de l'article 23, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- «. Mme Carole ROUSSE, directrice de la direction des rayonnements ionisants et de la santé, ».

## Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 15 janvier 2020.

<u>Signé par</u>:

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK